



# La CONFEMEN au Quotidien

Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage  
éd. resp. : Secrétariat Technique Permanent, immeuble Kébé Extension, B.P. 3220 - Dakar / Sénégal

Bimestriel - n° 16 - avril/mai 1996

## Sommaire

<b>Editorial</b>	p. 1
<b>Nouvelles de la CONFEMEN</b>	p. 2
<b>Nouvelles de nos pays membres</b>	
◆ Belgique (Communauté française de )	p. 8
◆ Burundi	p. 9
◆ Gabon	p. 10
◆ Haïti	p. 11
◆ Liban	p. 12
<b>Nouvelles de l'éducation en francophonie</b>	p. 13
<b>Lu pour vous</b>	p. 14
<b>Bibliographie</b>	p. 16

ISSN 0850-2471

Rédaction et mise en page :  
Centre d'Information et  
de Documentation

Téléphone : (221) 21 60 22  
Télécopie : (221) 21 32 26  
Courriel - E-mail:  
STP@CONFEMEN.confemen.sn

## Editorial

L'espace éducatif francophone, conscient de ses différences géographiques, économiques et culturelles et, prenant appui sur ces différences, se construit progressivement un cadre dynamique commun de revitalisation de ses systèmes éducatifs.

Ainsi, après la 46<sup>e</sup> session ministérielle qui avait tracé, au travers des orientations formulées par la Déclaration de Yaoundé, le cadre directeur d'une refondation des systèmes éducatifs au niveau de l'école de base, la 47<sup>e</sup> session a, dans sa Déclaration de Liège, jeté les fondements d'une formation professionnelle et technique renforcée.

Point de départ de la réflexion, le constat a révélé les faiblesses du secteur, soit :

- sa rigidité
- l'inadéquation entre l'offre et la demande de formation, particulièrement dans les pays du Sud,
- la faiblesse de ses ressources matérielles et humaines,
- son développement limité.

Mais, le même constat fait également ressortir les énormes potentialités du secteur dans le processus d'insertion des jeunes dans la vie active.

Un potentiel qu'il est vital de développer afin de faire de l'enseignement technique et de la formation

professionnelle des instruments adaptés aux objectifs du développement.

C'est dans cette optique que les ministres de l'éducation ont décidé, au cours de la 47<sup>e</sup>, de placer l'enseignement technique et la formation professionnelle, avec l'éducation de base, prérequis à tout autre apprentissage, au coeur des préoccupations et des actions de la CONFEMEN tant au niveau international que national et ont dessiné la trame d'une refondation de la formation professionnelle et technique.

Une refondation qui vise à construire un enseignement technique et une formation professionnelle, courroies de transmission des compétences personnelles et des qualifications professionnelles répondant aux besoins et aux mutations du milieu socio-économique.

La 47<sup>e</sup> session, qui réunissait tous les pays membres de la Francophonie, fut aussi le témoin d'un premier élargissement de la CONFEMEN, nous ne pouvons que nous réjouir de cette représentativité accrue de notre institution.

**Bougouma NGOM**

**Secrétaire Général**



### 47<sup>e</sup> session ministérielle - Liège 18 et 19 avril 1996

La 47<sup>e</sup> session a réuni, à Liège, les représentants de 27 pays membres de la CONFEMEN, les représentants de 8 pays participants aux Sommets de la Francophonie et non encore membres de la CONFEMEN ainsi que les représentants de 6 organisations internationales.

Vingt-sept pays membres, en ce compris les trois pays qui ont fait acte d'adhésion dès l'ouverture de la 47<sup>e</sup>, soit le Liban, la Roumanie et le Vanuatu.

Le débat ministériel était centré sur le thème de *l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle*. En soulignant la qualité du document de référence élaboré par le groupe de travail, les intervenants ont insisté sur la nécessaire valorisation de la formation professionnelle auprès du public.

L'intérêt du secteur, qui joue un rôle d'accompagnateur du développement économique, a été mis en exergue, mais aussi ses limites. En effet, si la formation professionnelle et technique contribue au développement économique, elle ne peut, à elle seule, créer le développement et les emplois.

L'accent a été mis sur le nécessaire ancrage du système de formation professionnelle et technique aux réalités régionales et locales, ce qui pour de nombreux pays du Sud signifie un système lié aux métiers de la terre et prenant en compte les réalités de l'économie informelle.

Cet ancrage n'empêche nullement le système d'aller progressivement au-delà des besoins notamment par le développement de formations à l'entrepreneuriat.

Le renforcement des liens organiques entre la formation générale et la formation professionnelle, la recherche de partenariats tant au plan national qu'international, ont été désignés comme porteurs dans le cadre de politiques visant à l'amélioration du secteur.

L'intérêt suscité par le thème a conduit à la proposition de la tenue dans un pays du Sud d'Assises francophones de la formation professionnelle et technique réunissant des décideurs, des responsables de l'éducation et de la formation, des partenaires économiques, et des opérateurs afin d'approfondir la connaissance et la compréhension de cette problématique et d'arrêter des stratégies politiques et opérationnelles.

Au terme du débat, les ministres présents ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Liège (*voir texte intégral, p. 5 et 6*) et décidé de placer l'enseignement technique et la formation professionnelle, avec l'éducation de base, au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions, tant au niveau national, qu'international, en privilégiant les principes directeurs suivants :

- ◆ la reconnaissance de la formation professionnelle et technique comme partie intégrante du système éducatif,
- ◆ la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général,
- ◆ le recentrage des contenus de formation visant l'acquisition de compétences personnelles et de qualifications professionnelles.

Le même texte demande aux Etats membres de la CONFEMEN d'assurer dans leurs politiques éducatives nationales, la refondation de la formation professionnelle et technique au sein de leurs systèmes éducatifs en privilégiant les axes suivants :

- ◆ la mise en cohérence avec les principes directeurs de l'école de base;
- ◆ la vulgarisation de l'esprit scientifique et technique;
- ◆ l'ancrage dans les spécificités et le potentiel socio-économique local et régional;
- ◆ l'adaptation en conséquence des dispositifs législatifs réglementaires;
- ◆ la mise en place de conditions cadres favorables, d'une part, au développement de la formation professionnelle et, d'autre part, à la croissance économique;
- ◆ la promotion par l'école de l'esprit d'entreprise;
- ◆ l'instauration de partenariats actifs;
- ◆ une politique efficace d'orientation;
- ◆ la diversification des sources de financements, la formation et la mobilisation d'un personnel qualifié.



Liège,  
18 et 19  
avril  
1996

*Photo* : les participants à la 47<sup>e</sup> session ministérielle. Au 1<sup>er</sup> rang : 4<sup>e</sup>me à partir de la gauche, Madame Laurette Onkelinx, présidente en exercice de la CONFEMEN, Monsieur Robert Mbella Mbappe, président sortant, à sa gauche.

Enfin, demande est adressée aux instances institutionnelles de la Francophonie de valoriser et d'inclure l'enseignement technique et la formation professionnelle parmi les priorités de la programmation éducation-formation.

Les ministres ont de plus examiné et adopté les budgets de fonctionnement et de programmes du Secrétariat Technique Permanent, pour le prochain biennium, désigné les nouveaux Commissaires aux Comptes. Ils ont chargé le Bureau d'étudier les mécanismes juridiques à mettre en place concernant les manuels harmonisés produits par la CONFEMEN et débattu du thème à traiter lors de la 48<sup>ème</sup> session ministérielle.

S'agissant du prochain thème, un consensus s'est dégagé autour de deux idées "l'école et la dynamique partenariale" et "quelle gestion pour un enseignement et une formation performants et de qualité". Un groupe de travail est chargé de la formulation définitive du thème pour présentation lors du prochain Bureau.

La prochaine conférence (48<sup>e</sup> session) se tiendra en Côte d'Ivoire, en 1998, quant au prochain Bureau il sera accueilli, en 1997, par le Burundi.

Les ministres ont encore réagi aux premiers résultats comparatifs du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN qui leur étaient présentés en séance.

La confrontation des résultats d'enquête dans cinq des pays étudiés identifie quatre axes d'action en vue d'une amélioration quantitative et qualitative significative de l'éducation de base :

- ◆ privilégier le travail individuel avec les élèves en difficulté plutôt que le redoublement,
- ◆ privilégier l'accès à l'école de base même si cela doit conduire à des classes à larges effectifs,
- ◆ améliorer le niveau scolaire des filles, le niveau d'instruction ou d'occupation de la mère influençant positivement les résultats des élèves,
- ◆ investir dans la formation en pédagogie des maîtres.

### Réunion des Correspondants nationaux, Liège, 15, 16 et 17 avril 1996

Les travaux de la réunion présidée par le Correspondant national de la Communauté française de Belgique ont porté successivement sur :

- ◆ les suites de la 46<sup>e</sup> session ministérielle,
- ◆ l'état d'exécution du programme de l'intersession 1994-1996 et les propositions de programmes pour l'intersession 1996-1998,
- ◆ l'avenir des ouvrages de la CONFEMEN,
- ◆ la dynamisation du réseau des Correspondants nationaux,
- ◆ les propositions de thèmes en vue de la 48<sup>e</sup> session,
- ◆ l'examen des propositions de budget 1996-1998.

En suivi des décisions de la 46<sup>e</sup>, le programme de l'intersession a poursuivi deux objectifs : asseoir l'ancrage de la CONFEMEN au sein des instances de la Francophonie et opérationnaliser ce nouveau rôle.

Ainsi, la Déclaration de Yaoundé et le document "L'éducation de base : Vers une nouvelle école" auquel elle fait référence, finalisé suite à la réunion du

Bureau de Ségou (février 95), présentés et soutenus à tous les échelons de la Francophonie, ont suscité l'adoption unanime par le Sommet de Cotonou (décembre 95) d'une résolution plaçant l'éducation de base au coeur des préoccupations et des actions des Chefs d'États et de Gouvernements et demandant aux institutions de la Francophonie et aux organismes internationaux de coordonner leurs efforts dans ce sens.

Durant l'intersession, le Secrétariat Technique Permanent a orienté les ac-

tivités de son Centre d'Information et de Documentation pour en faire un soutien actif dans le cadre de la réflexion menée sur le devenir de l'éducation dans l'espace francophone. A cet effet, proposition a été faite de renforcer ce rôle par une diffusion plus large de la lettre d'information, *La CONFEMEN au Quotidien*, ainsi que par l'établissement d'une liaison spécifique du Centre au réseau Internet.

Les premiers résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) ont été présentés en séance.

Les participants ont proposé la poursuite du programme autour des axes suivants :

1. approfondissement des résultats obtenus;
2. affinage des données nationales;



Photo : les participants à la réunion des Correspondants nationaux

3. traduction des résultats en lignes directrices susceptibles d'orienter les politiques;

4. diffusion de toutes les informations relatives au programme.

Ceci se traduira par la conduite d'une évaluation standard dans un neuvième pays, des suivis de cohorte dans les pays déjà bénéficiaires du PASEC, des activités de formation et des publications. Le PASEC bénéficiera pour ce faire du soutien du Comité scientifique et un expert supplémentaire sera mis à la disposition du STP par la Communauté française de Belgique.

### Réunion de la Commission Administrative et Financière Liège le 15 avril 1996

Après étude, le rapport des Commissaires aux comptes, qui soulignait la bonne tenue des documents mis à la disposition des vérificateurs et le suivi rigoureux des recommandations émises, a été adopté.

Les membres de la Commission se sont interrogés sur les mesures à prendre pour régler les questions d'arriérés de contributions dus par les Etats membres. Désormais, le bénéfice des programmes de la CONFEMEN ainsi que la participation au Bureau seront réservés aux pays en règle de cotisations.

La CAF a insisté sur la pertinence des missions, celles-ci doivent s'effectuer dans le cadre des actions de la CONFEMEN et donc être en lien étroit avec son mandat et ses priorités.

Les projets finalisés lors de la dernière intersession ont généré une série de publications harmonisées dont l'avenir a été débattu par les Correspondants. Plusieurs formules d'exploitation ont été retenues : la convention, telle qu'utilisée actuellement, la conclusion de contrats soit de coédition, soit d'édition. L'utilisation à la carte de l'une ou l'autre formule permettrait une réponse souple aux besoins exprimés par les Etats membres de la CONFEMEN.

L'examen des questions budgétaires a dégagé un projet de budget programmes pour l'intersession 1996-1998 ventilé comme décrit ci-contre :

#### STP - Budget fonctionnement

Année 1997	<b>67.994.543 FCFA</b>
Année 1998	<b>66.094.543 FCFA</b>

Enfin, les participants, après examen des propositions de candidatures pour les postes de commissaires aux comptes, ont retenues les candidatures de M. Philippe Nezerwe (Burundi) et de Monsieur Pol Louis (Communauté française de Belgique).

#### Budget Programmes

Centre d'Information et de Documentation	<b>25.854.100 FCFA</b>
Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)	<b>183.500.000 FCFA</b>
Réunions de groupes de travail	<b>50.000.000 FCFA</b>

Enfin, le rapport de la Commission administrative et financière a été adopté après examen.

#### Table ronde

Une table ronde relative au pilotage de l'enseignement en Communauté française de Belgique s'est tenue le mercredi 17 avril 1996.

Les participants ont entendu et discuté des évaluations externes qui mesurent les compétences des élèves en français et en mathématiques au niveau des troisième et cinquième années primaires.

Baromètre à l'usage de l'enseignant, les résultats sont présentés de manière à permettre à celui-ci de situer les acquis de sa classe par rapport à l'ensemble des classes testées, d'une part, et par rapport à des classes qui présentent les mêmes caractéristiques que la sienne, d'autre part. De plus, l'analyse des résultats débouche sur des propositions de réorientation des activités en classe au service de l'acquisition de compétences.

### Réunion du Bureau, Liège 17 avril 1996

Les travaux du Bureau ont débuté par le compte rendu de la réunion du groupe de travail qui était chargé de préparer la réflexion autour du thème de la 47<sup>e</sup> (voir : CONFEMEN au Quotidien, n° 15, p. 2 et 3). Un groupe qui a remodelé le document, né d'une réunion d'experts, pour produire le document de travail soumis à l'attention des Ministres.

Les membres du Bureau, ont ensuite écouté les rapports de la Commission Administrative et Financière et de la réunion de Correspondants nationaux et ont approuvé une modification au Règlement Administratif et financier qui leur était soumise.

Le Bureau s'est également prononcé

quant à la remise en phase du mandat du Secrétaire Général avec le calendrier des sessions ministérielles.

Décision a été prise de proroger exceptionnellement le mandat actuel pour une année et de faire ainsi coïncider le mandat avec la périodicité biennale des sessions ministérielles.



**DECLARATION  
DE LIEGE  
SUR L'INSER-  
TION DES  
JEUNES DANS  
LA VIE AC-  
TIVE PAR  
L'ENSEIGNE-  
MENT TECH-  
NIQUE ET LA  
FORMATION  
PROFESSION-  
NELLE**

La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage réunie pour sa 47e session générale à Liège du 15 au 19 avril 1996.

**RAPPELANT :** la décision de réorientation de la CONFEMEN prise à Dakar (1993) lors de sa 45e session, ainsi que la résolution adoptée au Sommet de Maurice par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage,

**RAPPELANT :** la déclaration sur l'éducation de base adoptée par la CONFEMEN lors de sa 46e session à Yaoundé (1994), et la résolution adoptée au Sommet de Cotonou (1995) par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage,

**REAFFIRMANT :** que l'éducation de base, seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, est sa priorité,

**CONSIDERANT :** que l'enseignement technique et la formation professionnelle, par leur valeur éducative, s'inscrivent dans le processus de refondation des systèmes éducatifs en tant que prolongements directs de la nouvelle école de base,

**CONSIDERANT :** que le développement économique de tout pays dépend étroitement de la qualité de son enseignement technique et professionnel,

**SE REFERANT :** au document de la CONFEMEN sur "L'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle".

**CONVAINCUE** que l'enseignement technique et la formation professionnelle, adaptés à la fois aux besoins fondamentaux de la personne et à la réalité socio-économique du milieu, flexibles dans leurs modes d'intervention, et s'appuyant sur une dynamique partenariale, permettront d'offrir aux jeunes une meilleure insertion dans la vie et une meilleure participation au développement,

**DECIDE** de placer l'enseignement technique et la formation professionnelle, avec l'éducation de base, au coeur de ses préoccupations et de ses actions, tant au niveau national qu'international, en privilégiant les principes directeurs suivants :

- la reconnaissance de la formation professionnelle et technique comme partie intégrante du système éducatif;
- la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général;
- le recentrage des contenus de formation visant l'acquisition de compétences personnelles et de qualifications professionnelles.

**DEMANDE** aux Etats membres de la CONFEMEN d'assurer, dans leurs politiques éducatives nationales, la refondation de la formation professionnelle et technique au sein de leurs systèmes éducatifs en privilégiant les axes suivants :

- la mise en cohérence avec les principes directeurs de l'école de base;
- la vulgarisation de l'esprit scientifique et technique;
- l'ancrage dans les spécificités et le potentiel socio-économique local et régional;
- l'adaptation en conséquence des dispositifs législatifs et réglementaires;
- la mise en place de conditions cadres favorables, d'une part, au développement de la formation professionnelle et, d'autre part, à la croissance économique;
- la promotion par l'école de l'esprit d'entreprise;
- l'instauration de partenariats actifs;
- une politique efficace d'orientation;
- la diversification des sources de financements;
- la formation et la mobilisation de personnel qualifié.

**DEMANDE** aux instances institutionnelles des Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant le français en partage de valoriser et d'inclure l'enseignement technique et la formation professionnelle parmi les priorités de la programmation éducation-formation.

### Espérance de vie scolaire dans les pays membres de la CONFEMEN

Dans les pays les plus pauvres, l'espérance de vie scolaire est inférieure à ce qui peut être considéré comme la durée de scolarisation minimale (quatre années) nécessaire à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être de base. Une douzaine de pays d'Afrique subsaharienne, parmi ceux pour lesquels nous possédons des données, sont en dessous de ce seuil. Le Niger est celui qui présente le score le plus bas, 2,1 années seulement.

Le Burkina Faso (2,4 années), la Guinée (2,7 années) et Djibouti (3,4 années) sont également en-dessous de ce niveau minimum qu'il serait nécessaire d'assurer à toute la population d'âge actif pour assurer le décollage de la croissance économique d'une nation.

Il convient, de plus, de corriger ces chiffres en tenant compte :

♦ **des redoublements**, ce qui ramènerait le chiffre du Niger à 1,8, celui du Burkina Faso à 2,0 et celui de la Guinée à 2,2 années d'études,

♦ **des différences dans la durée de l'année scolaire** et les mêmes chiffres tomberaient à 306 jours au Niger et 449 jours au Burkina Faso, 204 jours pour les jeu-

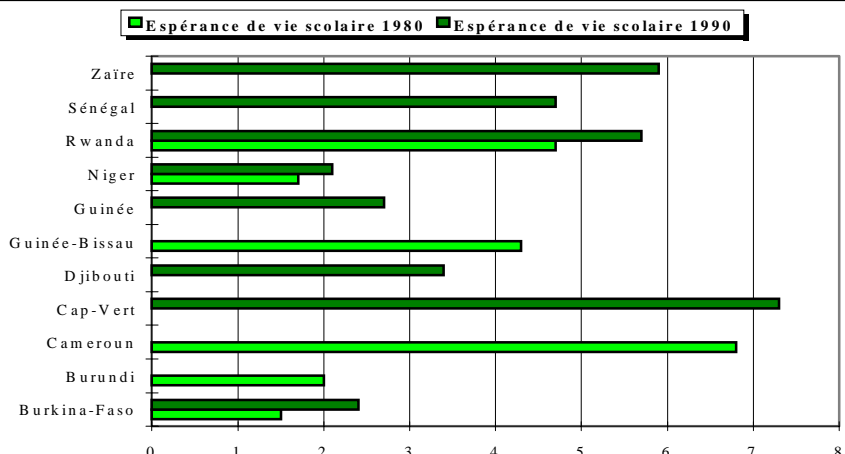
nes nigériennes et 266 jours pour les jeunes guinéennes,

♦ **des matériels pédagogiques disponibles**, ce qui amènerait les jeunes nigériennes et guinéennes à une durée de 60 à 80 jours de scolarité, soit à peu près un trimestre scolaire.

La comparaison des moyennes entre PVD (4,3 années) et pays développés (14,1 années) de la CONFEMEN souligne les différences. Les enfants du Nord peuvent donc espérer bénéficier en moyenne de 9,8 années d'enseignement supplémentaires par rapport aux enfants du Sud.

#### ESPÉRANCE DE VIE SCOLAIRE DANS LES PAYS DU SUD ▼▼▼

PVD	Espérance de vie scolaire 1980	Espérance de vie scolaire 1990
Burkina-Faso	1,5	2,4
Burundi	2	
Cameroun	6,8	
Cap-Vert		7,3
Djibouti		3,4
Guinée-Bissau	4,3	
Guinée		2,7
Niger	1,7	2,1
Rwanda	4,7	5,7
Sénégal		4,7
Zaïre		5,9
<b>Moyenne</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>
Pays développés		
Belgique	13,5	14,2
Canada	14,3	16
France	12,7	14,5
Suisse	13,2	14,1
<b>Moyenne</b>	<b>13,4</b>	<b>14,7</b>



## Réunion préparatoire de la 45<sup>e</sup> session de la Conférence Internationale de l'Éducation : région Afrique

(Dakar, 11 au 13 mars 1996)

### Thème : "Renforcement du rôle des enseignants dans un monde en changement"

La réunion à laquelle le STP a été associé, coorganisée par le Bureau Régional d'Éducation pour l'Afrique (BREDA) et le Bureau International d'Éducation (BIE), avait pour objectifs la recherche de réponses aux questions qui suivent :

- ▶ Quelles fonctions doivent assumer les enseignants d'aujourd'hui face aux nouvelles techniques de l'information et dans la perspective du 21<sup>e</sup> siècle où une grande partie de l'éducation sera dispensée hors de l'école?
- ▶ Comment améliorer les compétences professionnelles et les qualités humaines de l'enseignant dans le cadre d'une formation initiale et continue adaptée aux besoins de la société en mutation ?
- ▶ Comment assurer à cet enseignant le prestige social ?
- ▶ Comment aboutir à la formation d'un enseignant motivé, compétent, jouissant d'un prestige dans la société, véritable catalyseur de la rénovation de l'éducation ?

Travaillant au départ d'un projet de document sur la position africaine, les participants ont dégagé une série de re-

commandations sur le rôle de l'enseignant.

Ainsi, il est recommandé l'élaboration d'une politique centrée sur les enseignants comme partie intégrante de la politique nationale d'éducation, une politique prospective qui doit se développer à travers les activités de formation permanente. L'enseignement doit permettre aux élèves de trouver, d'organiser et de gérer leurs apprentissages dans leur milieu.

Le statut de l'enseignant est réglementé par la Recommandation UNESCO de 1966, son amélioration passe par le soutien actif de tous les acteurs de la société autant que par l'implication au travail des enseignants. L'accès des femmes à la profession doit être garanti.

Les enseignants doivent prendre une part active au débat démocratique et à la prise de décision, ils ont à nouer un partenariat dynamique avec les autres acteurs sociaux de la nation et du milieu.

Le recrutement devrait avoir pour base un diplôme de fin d'études secondaires, pour le primaire, une licence ou l'équivalent, pour le secondaire.

Formations initiale et continue sont complémentaires, elles doivent s'appuyer sur la formation à distance et sur les nouvelles technologies, elles sont dispensées par des enseignants jouissant d'une solide expérience professionnelle et d'une formation aux sciences de l'éducation ainsi qu'aux méthodes de communication et d'information.

L'enseignant doit avoir pour bagage un minimum de culture scientifique et technologique.

Les participants ont de plus rappelé l'importance de la double mission des enseignants du supérieur : enseignement et recherche. Ils ont émis le souhait que le secteur de l'éducation et de la formation soit soustrait des contraintes liées à la mise en oeuvre des Plans d'Ajustement Structurel. Ils ont, enfin rappelé la portée du 5 octobre, "*Journée Internationale de l'Enseignant*".

Ces recommandations sont destinées à alimenter la Déclaration qui sera adoptée par la Conférence, déclaration qui reflétera le consensus des délégations relatif à la politique éducative concernant les enseignants.

## Journée internationale de la Francophonie - 20 mars 1996

Organisée à l'initiative de la Commission nationale de la Francophonie du Sénégal, la Journée Internationale de la Francophonie a réuni le 20 mars dans le hall de l'Assemblée nationale divers acteurs de la Francophonie au Sénégal.

Pour la circonstance, le Centre d'Information et de Documentation du Secrétariat Technique Permanent a monté et animé un stand qui présentait la CONFEMEN et son utilisation actuelle des inforoutes, thème central de la manifestation, ainsi que les productions harmonisées de la CONFEMEN.

L'exposition a reçu la visite de nombreux députés, celle du Commissaire Général aux Relations Internationales de la Communauté française de Belgique, Monsieur Roger Dehaybe, invité spécial du Président pour la circonstance et de nombreux visiteurs que les diverses manifestations organisées durant la semaine avaient déjà sensibilisés.



*Photo* : de g. à dr. Monsieur NIASSE, Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur FALL, député à l'Assemblée Nationale, Monsieur CISSOKHO, Président de l'Assemblée Nationale et Monsieur NGOM, Secrétaire Général de la CONFEMEN



## Nouvelles de nos pays membres

### Vos nouveaux interlocuteurs

#### Bénin

Monsieur Jijoho Léonard PADONOU, Ministre de l'Education nationale.

#### Comores

Monsieur Mbaraka ABDALLAH CHARIF, Correspondant national.

#### Djibouti

Monsieur Niazi Abdoukarim MOKBEL, Correspondant national.

#### Haïti

Monsieur Jacques Edouard ALEXIS, Ministre de l'Education nationale, Monsieur Guy Serge POMPILUS, Correspondant national.

#### Liban

Monsieur Robert GHANEM, Ministre de l'Education nationale.

#### Niger

Madame Aïssata Moumouni, Ministre de l'Education nationale.

#### Roumanie

Monsieur Liviu MAIOR, Ministre de l'Enseignement.

#### Vanuatu

Monsieur Donald KALPOKAS, Ministre de l'Education.

### Belgique (Communauté française de)

#### Une école de la réussite ... est une école qui ...

Cette réflexion menée par la Commission de rénovation de l'enseignement fondamental (CREF) autour d'une définition opérationnelle du concept d'école de la réussite (cf. *CONFEMEN au Quotidien*, n° 6, p. 5 et 6) vise à garantir la cohérence des actions au sein des différents réseaux d'enseignement.

Le **projet d'école de la réussite** est basé sur

**1. une école qui ... donne du sens au travail scolaire** et qui, pour ce faire, se met à l'écoute de l'enfant, s'appuie sur ses intérêts, sur son vécu, comme sur ses représentations mentales et ses différences. Les matières y seront envisagées comme outil de réponse à un questionnement et l'enfant, acteur de son apprentissage, y construira ses savoirs par la recherche individuelle de solutions.

**2. une école qui ... pratique la différenciation pour et au départ d'un "dénominateur commun" à assurer pour tous.** A cet effet, l'école, pour assurer à tous les mêmes acquis, doit développer des pratiques, nécessairement différenciées, qui offrent à chacun les conditions d'apprentissage qui lui soient le plus appropriées.

**3. une école qui ... développe un modèle d'action démocratique** en mettant en place des stratégies pour que tous les partenaires y vivent en démocratie pour mieux l'apprendre. Il s'agit de viser au développement d'attitudes individuelles (écoute de l'autre, prise en compte d'idées différentes, respect de celles-ci,...) et d'attitudes sociales (responsabilité, collaboration, engagement,...).

**4. une école qui ... garantit et optimise le temps d'apprentissage,** soit qui donne à chaque élève le temps nécessaire pour parcourir toutes les étapes du processus d'apprentissage en adaptant les rythmes scolaires, en accompagnant l'apprenant, en mesurant son habileté à apprendre et en rétroagissant en cas de difficulté.

**5. une école qui ... utilise l'évaluation formative en tant que pilotage des apprentissages et de son propre fonctionnement.** Pour ce faire, le maître utilisera l'évaluation formative dans des groupes de travail restreints et l'apprenant sera amené à réfléchir sur ses propres démarches et à s'auto-évaluer. Les résultats de ces évaluations serviront de base de réflexion lors des temps de concertation de l'équipe éducative.

**6. une école qui ... aménage des continuités avec les familles et l'environnement** en développant les relations entre parents et enseignants, préalable essentiel à la réduction des fractures entre valeurs familiales et valeurs scolaires.

**7. une école qui... développe un climat relationnel chaleureux** en stimulant et en valorisant chaque élève, en améliorant les techniques d'enseignement, en tissant des liens sociaux positifs entre tous les partenaires de l'école.

**8. une école où ... les enseignants sont intéressés à la réussite de tous leurs élèves,** où l'enseignant qui veut et peut enseigner se met à l'écoute du vouloir et pouvoir apprendre de chaque élève, où l'enseignant est en recherche constante de nouveaux moyens et d'une meilleure formation pour un meilleur enseignement.

**9. une école où ... la direction s'investit dans sa fonction pédagogique et relationnelle** par son rôle moteur et pivot dans la concrétisation d'un projet d'école élaboré par la communauté éducative locale, par la qualité des relations nouées entre la direction et les partenaires de l'école.



**10. une école où ... l'ensemble du corps enseignant s'interroge régulièrement sur ses pratiques** en recourant à l'auto-évaluation en tant que régulateur de l'activité pédagogique des enseignants.

Ces dix recommandations pour une école de la réussite sont complétées par une série de mesures concrètes à mettre en place pour leur opérationnalisation au niveau des enseignants, au niveau de l'équipe pédagogique, au niveau des enfants et au niveau des parents.

### **acquis des sciences et des techniques**

l'évaluation des programmes actuels doit être le moteur de leur adaptation régulière, l'élaboration de programmes nouveaux sera poursuivie.

## Burundi

### Politique sectorielle : Education pour tous

L'impact de la crise de 93, par notamment la destruction des infrastructures existantes (les dégâts sont estimés à 4.363.828.693 FBu) par les populations bénéficiaires, la disparition des personnels enseignants (plus de 500 enseignants morts ou disparus), la destruction de manuels scolaires et la désaffectation de l'école dans les zones les plus sinistrées, a suscité une redéfinition des politiques relatives au développement de l'éducation pour tous au Burundi.

Confronté au problème du financement déstructuré par la même crise, l'Etat a dégagé un montant de 80.000.000 FBu pour pallier l'absence actuelle de financement par les familles et le ministère étudie des projets de financement de l'enseignement primaire.

Poursuivant toujours l'objectif de la scolarisation pour tous en l'an 2.000, le ministère a développé un plan d'action basé sur 12 axes stratégiques.

#### **1. Réhabilitation des infrastructures et de leur équipement**

une table ronde a identifié l'ensemble des projets à mener dans ce cadre, des projets qui nécessitent de mobiliser 12 milliards de FBu.

#### **2. Construction et équipement de nouvelles écoles**

outre la réouverture des infrastructures endommagées, l'atteinte de la scolarisation pour tous nécessite l'ouverture de 400 classes par an, priorité devant être accordée aux régions les plus défavorisées. Cet effort de construction devra être soutenu par les populations bénéficiaires et les collectivités locales.

#### **3. Remobilisation de la population et des collectivités locales en faveur de l'école**

le phénomène de déscolarisation sera combattu par des programmes de mobilisation politique et d'éducation à la paix autour de l'école.

#### **4. Former des enseignants qualifiés et en nombre suffisant**

seul un recrutement massif d'enseignants pourra garantir le fonctionnement des classes. Outre les dispositifs de formation continue sur le tas des personnels non qualifiés, il convient de développer les sections pédagogiques dans les lycées pour produire le personnel enseignant nécessaire.

#### **5. Renforcer l'encadrement administratif et pédagogique des écoles primaires**

en consentant l'effort nécessaire à l'encadrement des enseignants, notamment par la décentralisation de l'administration et de l'inspection scolaire.

#### **6. Accroître la production du livre scolaire et autres matériels didactiques**

par la planification des besoins et la définition d'un plan de production prévoyant notamment une série de fiches du maître pour l'ensemble des matières enseignées, par la réhabilitation et la production locale de matériels didactiques.

#### **7. Adapter régulièrement les programmes par une intégration des**

#### **8. Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants**

en étudiant les possibilités de mise à disposition ou d'acquisition d'un logement, par la reconnaissance des qualifications, par la création d'un service social, par la promotion de voyages d'études dans les pays, ...

#### **9. Diminution du taux de déperdition scolaire**

par l'amélioration de l'encadrement de l'élève et de l'enseignant.

#### **10. Finalité de l'enseignement primaire**

La sélection forte à l'entrée du secondaire pose le problème d'une école de base ayant pour finalité réelle l'insertion dans la vie active de la majorité de ses sortants.

#### **11. Encourager le développement de l'enseignement privé**

des mesures incitatives seront prises pour compléter la réglementation en vigueur sur l'enseignement privé afin d'en accélérer le développement.

#### **12. Relance des Centres régionaux de Pédagogie et de Documentation**

par la réhabilitation des 16 centres existants, la nomination d'un conseiller pédagogique, responsable de centre, moteur d'une action pédagogique décentralisée.

Tous les services de l'enseignement de base seront mobilisés autour de cette redynamisation stratégique du secteur.

Enfin, l'éducation pour tous étant l'affaire de tous, l'accès à l'école, la formation des enseignants, leurs conditions de travail, la kirundisation, la ruralisation et l'accès à l'enseignement secondaire seront soumis au débat national.

Insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle

**LA RELATION FORMATION-EMPLOI**

Les statistiques de 95 révèlent, d'une part, un taux de chômage de 30% chez les jeunes de moins de 26 ans et, d'autre part, un niveau d'éducation arrêté au secondaire inférieur pour plus de 70% de la population active, au primaire pour plus de 50% de cette même population. Enfin, moins de 10% de la population active détient un diplôme à dominante technique, scientifique ou professionnelle.

Les jeunes à la recherche d'un emploi salarié sont concentrés en zone urbaine, où vit plus de 73% de la population (40% à Libreville).

Le secteur primaire (50% du PIB) emploie 20% de la population active, le secondaire (15% du PIB) plus de 30% et le tertiaire 50%. A noter que les secteurs public et parapublic concentrent 70% de la population active. Des chiffres qui plaident pour le développement de l'offre de formation en direction du secteur secondaire.

Enfin, l'étude de l'évolution de l'emploi dans le secteur moderne fait apparaître, entre 1985 et 1993, une baisse moyenne annuelle de 3% des effectifs. Des pertes qui sont très sensibles dans le secteur privé, ce qui accentue le déséquilibre entre les effectifs des secteurs public et parapublic et ceux du secteur privé.

**ETFP - DIAGNOSTIC**

La réforme de l'enseignement technique et professionnel en cours actuellement au Gabon a pour origine un constat qui a dégagé les deux caractéristiques du système actuel.

Un système **fragile**, dépendant qu'il est d'un corps enseignant hétérogène, sans statut spécifique, sans expérience de l'industrie et composé majoritairement d'une assistance technique étrangère, un système privé de plus d'un pilotage stable et d'un encadrement valable.

Un système **inefficace**, tant sur le plan interne où les redoublements croissent, où les taux de réussite régressent, où le niveau baisse, que sur le plan externe où les sortants éprouvent toutes les difficultés à s'insérer dans le marché du travail.

La réforme gabonaise vise deux objectifs majeurs :

- ◆ la transformation du dispositif de pilotage du système,
- ◆ la modification par étape du mode de fonctionnement des établissements.

Préalable à l'action, une série de mesures doivent être mises en oeuvre. Il s'agit, d'une part, de textes légaux autorisant l'autofinancement, modifiant le statut des enseignants, autorisant l'organisation de la formation continue et renforçant les attributions de la Direction de l'ETFP, d'autre part, des contributions financières nécessaires au financement des actions envisagées.

**ETFP - PLAN DE REDRESSEMENT**

Ce plan est articulé autour de trois priorités:

**1. Création d'un dispositif de pilotage du système et renforcement de l'autonomie des établissements**

**PILOTAGE**

- ◆ par la création d'une commission école-partenaires, cadre de concertation, d'échange et de conseil dans une perspective d'aide à la décision relative à la définition des ajustements et de la régulation du système,
- ◆ par le renforcement du service des relations avec les opérateurs économiques qui sera chargée d'orienter les formations initiales ou continues vers l'emploi, de suivre l'insertion des diplômés, de promouvoir les partenariats,
- ◆ par la création au sein des services "enseignement technique" et "formation professionnelle" d'une cellule de gestion des effectifs-élèves et d'une cellule de gestion des ressources humaines.

**AUTONOMIE**

- ◆ par l'encouragement à l'autofinancement des établissements,
- ◆ par l'ouverture du droit à l'organisation de formations continues au bénéfice des entreprises,
- ◆ par l'autorisation de traiter des conventions de partenariats avec des entreprises,
- ◆ par le recours ponctuel à des personnes ressources extérieures dans le cadre de la formation initiale,
- ◆ par l'autorisation de mise en place par les établissements de formules plus souples tant au plan des programmes que des contenus de formation.

**2. Ajustement des conditions et des moyens de formation**

- ◆ par le renforcement des établissements existants en développant progressivement la capacité des établissements à mieux répondre aux besoins évolutifs du marché de l'emploi en s'appuyant sur une méthodologie de projet d'établissement,
- ◆ par le réaménagement de la carte scolaire en améliorant les possibilités d'accueil et l'adéquation des structures de formation aux besoins de leur environnement.

**3. La formation des formateurs et des personnels d'encadrement**

**FORMATION DES FORMATEURS**

- ◆ par le recrutement de formateurs nationaux,
- ◆ par l'établissement d'un plan de formation initiale et continue des enseignants issu d'un partenariat entre l'administration centrale, les instituts de formateurs et les entreprises.

**FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT**

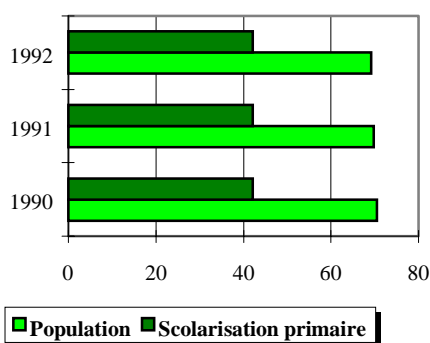
- ◆ par le biais de stages animés notamment par des spécialistes de la gestion administrative, financière et pédagogique des établissements,
- ◆ par des missions ponctuelles de personnes-ressources étrangères intervenant dans le cadre de la formation aux projets d'établissement.

## Diagnostic technique du système éducatif haïtien : les performances de l'éducation de base

### L'ACCÈS À L'ÉCOLE

Entre les années 89-92, d'après les estimations statistiques, écoles et effectifs du primaire ont augmenté de 2%, +6% pour les salles de classes, un accroissement imputable principalement au secteur privé. La répartition urbain/rural est de 6 pour 4, un milieu urbain où le taux de scolarisation est d'à peu près 90%. Les écoles primaires des milieux suburbains et ruraux représentent 75% des effectifs du secteur privé, un secteur privé qui accueille 67% des enfants scolarisés au niveau primaire.

### ZONES RURALES : UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE



Si l'on tient compte de la proportion des élèves suragés fréquentant le cycle, on constate que moins de 30% des enfants en âge de scolarisation vont à l'école primaire en milieu rural. Les obstacles économiques sont les facteurs principaux de non-scolarisation.

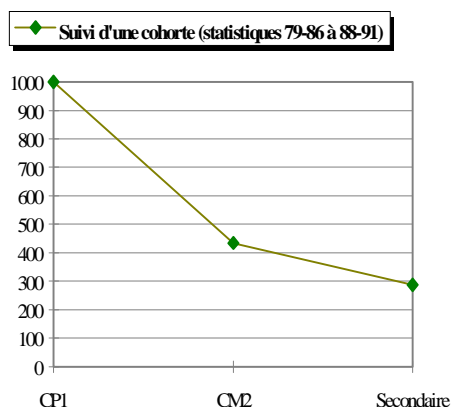
S'y ajoute la distance à parcourir de chez soi à l'école, un facteur qui amènerait les parents à différer l'entrée des enfants à l'école. Cette entrée différée ainsi que le taux élevé de redoublements sont cause du taux important d'élèves suragés fréquentant le CM2 (88,7% d'élèves, âge moyen 15,3).

### LES PERFORMANCES DU SYSTÈME

Secteur public et secteur privé n'accordent que peu de place aux compétences du personnel dirigeant et enseignant. Des enseignants qui, comme les parents,

ne participent pas vraiment à la vie de l'établissement.

Le taux net de scolarisation des 5-11 ans est estimé à 25%, seul un quart des enfants de ce groupe d'âge acquiert donc les compétences de base. De plus, le suivi de cohorte figuré ci-dessous témoigne du faible rendement interne du système.



Il faut compter 16,07 années élèves de moyenne au primaire pour produire un seul admis au secondaire. Les 696 élèves qui abandonnent en cours de cycle passent en moyenne 3,83 années dans le cycle et sur 288 admis au secondaire seuls 131 élèves bouclent le cycle primaire sans redoublement.

### RÉFORME DES CURRICULA

La réforme la plus récente date de 1982, elle introduisait le créole comme langue d'enseignement. Le nouveau curriculum concernait les quatre premières années d'études et a été mis en application progressive dans des écoles pilotes.

### CARACTÉRISTIQUES

- ◆ introduction des pré-apprentissages,
- ◆ utilisation du créole comme langue outil et langue objet,
- ◆ enseignement du français comme langue seconde,
- ◆ promotion automatique entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup>,
- ◆ suivi du groupe d'élève par le même enseignant au cours des quatre premières années,
- ◆ introduction de l'étude du milieu.

Des manuels guides, élaborés a posteriori, ont été expérimentés dans les classes-pilotes et servent maintenant de soutiens pédagogiques à la réforme engagée. En 86, alors que les premières cohortes "réformées" atteignaient la sixième, les programmes et manuels pour le deuxième cycle étaient toujours inexistantes, ce qui a favorisé le retour au traditionnel.

Depuis 1990, un curriculum unique a été retenu pour les neuf années de l'école fondamentale (6 années au primaire + 3 premières années du secondaire), curriculum qui a intégré les programmes les plus performants du traditionnel et de la réforme. Ces neuf années mènent au Brevet élémentaire et constituent un cycle en soi et la base nécessaire à la poursuite des études du secondaire supérieur (3 ans).

### GESTION ET ENCADREMENT DES ÉCOLES

L'encadrement, confié aux inspecteurs, aux moniteurs, aux superviseurs des réseaux privés ou aux directeurs d'école, recouvre les activités d'information, de formation sur le tas, d'appuis pédagogiques et administratifs. Ces intervenants sont, de manière générale, mal informés des orientations, contenus et exigences de la réforme. La priorité actuelle est de concentrer les actions autour du directeur d'école et de le former pour en faire le point focal du processus visant à faire de l'école un réel centre d'apprentissage.

### LE CORPS ENSEIGNANT

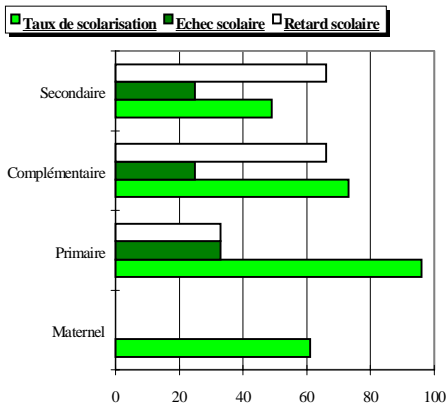
Au primaire, l'accroissement continu du corps enseignant dans le secteur privé a pu maintenir le taux d'encadrement à 34 élèves par maître (statistiques 93/94), alors qu'il atteignait 41 élèves par maître dans le secteur public. Des maîtres dont le niveau est, en grande majorité (61,7%), inférieur au Brevet d'études primaires. Seuls 600 candidats-maîtres par an ont accès aux écoles normales dispensant la formation initiale pour les 4 premières années du primaire.

Un projet de restructuration du système éducatif, résultante d'une large consultation, a été ratifié par le Ministre de l'Education du Liban, nouveau pays membre de la CONFEMEN.

**LA SITUATION ACTUELLE**

La répartition en cycle, théoriquement en vigueur, (préprimaire - 3 ans, primaire - 5 ans, complémentaire - 4 ans et secondaire - 3 ans) est assez peu suivie sur le terrain. Cette interprétation libre des textes officiels provoque des déséquilibres au plan des équivalences entre les écoles.

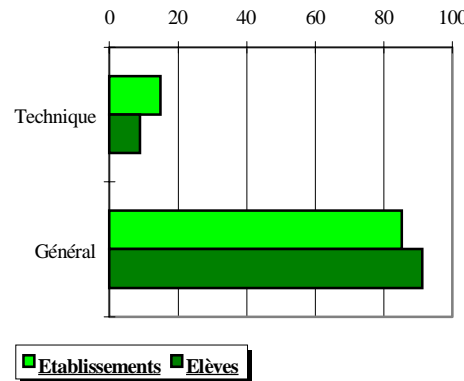
Si, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, les taux de scolarisation sont jugés satisfaisants, les pourcentages de re-



tard et d'échec scolaires mettent par contre en lumière l'efficacité toute relative du système. Ainsi, une étude parue en 81-82 relevait que sur 1.000 élèves scolarisés 340 abandonnent au primaire, 247 au complémentaire et 223 au secondaire, ce qui ne laisse que 190 élèves en terminale. Ce phénomène d'abandon scolaire était plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Aux niveaux complémentaire et secondaire, l'enseignement technique et professionnel est organisé à 88,9% par le secteur privé. L'ETP ne dispose que de peu de structures d'accueil par rapport à l'enseignement général et les élèves sont peu orientés vers ce secteur d'enseignement (cf. tableau ci-dessus à droite).

**LA PART DU TECHNIQUE AUX CYCLES COMPLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**



Formation professionnelle et enseignement technique sont organisés en trois cycles comme suit :

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Certificat d'aptitude professionnelle,</li> <li>◆ Brevet professionnel,</li> <li>◆ Formation professionnelle de maîtrise.</li> </ul>
<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Baccalauréat supérieur,</li> <li>◆ Certificat technique supérieur,</li> <li>◆ Licence technique.</li> </ul>

**PLAN DE REDRESSEMENT PÉDAGOGIQUE**

Ce plan organise l'éducation de base en 9 années d'enseignement primaire et complémentaire. La réforme répond à deux objectifs :

- ◆ la consolidation des liens entre l'enseignement général et l'enseignement supérieur,
- ◆ la réalisation d'un équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.

Jardin d'enfant, cycles primaire et complémentaire deviendraient un cycle unique et obligatoire, offrant un tronc commun d'apprentissage à tous les élèves et au terme duquel ceux-ci sont soumis à un examen officiel permettant d'obtenir le Brevet qui ouvre la voie au secondaire.

Un système d'éducation non-formelle offre lui une formation débouchant sur

n'importe quelle profession reconnue sur le marché du travail, à l'intention d'apprenants titulaires d'une attestation de fin d'études primaires.

Le cycle primaire est désormais découpé en deux modules de 3 ans avec adoption du principe du maître unique et du passage automatique de classe dans le premier module.

Le nouveau système éducatif ménage une souplesse et une complémentarité plus grandes entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel en créant des passerelles et des cursus communs.

**UNE STRATÉGIE NOUVELLE POUR L'ÉDUCATION ET L'APPRENTISSAGE**

Pour assurer à l'apprenant un ensemble de valeurs, de savoirs, de compétences et de connaissances scientifiques, seront pris en compte, d'une part, l'assimilation par l'apprenant des connaissances, des définitions, des applications, de l'analyse et de la synthèse et, d'autre part, les besoins actuels et futurs des marchés local et arabe du travail.

Quatre domaines sont touchés :

- 1. Les Contenus des programmes** qui doivent notamment intégrer les connaissances technologiques ainsi que les connaissances et les compétences techniques qui doivent permettre de relier les programmes scolaires aux impératifs du développement socio-économique.
- 2. La Méthodologie** qui doit se diversifier et faire, notamment du livre scolaire un incitant à l'étude et à l'analyse de problèmes.
- 3. La Formation et recyclage continu des directeurs, des enseignants et des conseillers d'orientation** qui doivent intégrer les méthodes modernes d'enseignement.
- 4. Les Procédés d'évaluation** qui doivent porter sur l'apprenant, d'une part, et sur le processus d'apprentissage, d'autre part.



## Tunisie

### La formation professionnelle à l'heure des mutations

L'entreprise économique, contrainte au renforcement de sa capacité de compétition et d'adaptation, se fait de plus en plus exigeante vis-à-vis des structures de formation et d'emploi.

Suite à cet effort de recherche d'adéquation formation emploi est née une réforme du secteur de la formation professionnelle axée sur une implication plus grande de l'entreprise dans les processus de formation et structurée autour de 3 axes pivots.

#### 1 Un nouveau cadre juridique

La loi d'orientation professionnelle stipule que ce secteur de formation a pour rôle de satisfaire aux besoins de l'économie en main d'oeuvre qualifiée et en techniciens et que la promotion de la formation professionnelle se fait en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Cette collaboration formations-entreprises est organisée au sein des unités de concertation et de coordination que sont le **Conseil National de la formation professionnelle** et de l'emploi et les **Commissions consultatives**.

#### 2 La restructuration du secteur

Pour garantir l'existence de structures spécialisées et débureaucratées capables de coller aux besoins des entreprises économiques, quatre établissements publics d'exécution sont venus remplacer l'Office de la Formation professionnelle et de l'emploi. Il s'agit de l'Agence tunisienne de la formation professionnelle, de l'Agence tunisienne de l'emploi, du Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation et du Centre national de formation continue et de promotion professionnelle.

Le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi est lui chargé de l'organisation du secteur, de l'évaluation de son rendement, de la conception et de la mise en oeuvre des politiques de promotion de la formation et de l'emploi et de la coordination entre les différents opérateurs publics et privés.

Enfin, des directions régionales de la formation professionnelle et de l'emploi ont été implantées dans tous les gouvernorats.

#### 3 Un plan d'action

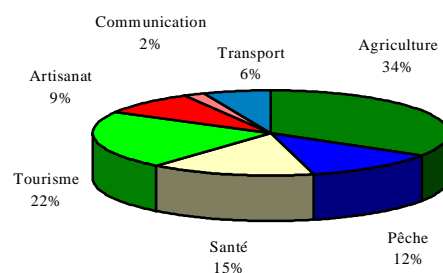
Une stratégie à trois composantes a été développée pour :

- ♦ doubler la capacité du dispositif de formation,
- ♦ adapter les politiques de formation professionnelle aux besoins de l'économie,
- ♦ améliorer le système d'information sur les besoins des entreprises,
- ♦ moderniser les services de l'emploi,
- ♦ doter le ministère et les structures qui en relèvent des outils de gestion et de pilotage.

#### DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION

Sur 39.599 postes de formation annuels, 23% concernent le secteur industriel et près de 56% sont axés sur le secteur tertiaire, les 21% restants sont répartis comme figuré ci-après.

Offre de formation



#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA FORMATION

En impliquant effectivement l'entreprise à tous les stades des activités de formation qui visent à l'élévation des niveaux de qualification, au recrutement de formateurs parmi les ingénieurs, au recyclage des formateurs et au renouvellement des équipements des centres.

#### VALORISER LA FORMATION

En développant l'information et l'orientation professionnelle, en reconnaissant les diplômes de formation professionnelle, en améliorant l'articulation entre le dispositif de formation et l'emploi.

Des actions visant au développement de formation continue sont également prévues.

#### Dispositif de formation et d'adaptation professionnelle

La formation initiale est dispensée au sein des centres sectoriels chargés de former des ouvriers qualifiés et hautement qualifiés. Des centres qui doivent progressivement développer les activités de formation en alternance et l'appui théorique à la formation en apprentissage.

En outre, le secteur privé développe des établissements de formation professionnelle sous contrôle du Ministère de la formation professionnelle, un ministère qui coordonne également la formation initiée par les opérateurs publics que sont les ministères en charge d'un secteur d'activités.

La formation continue, qu'elle soit dispensée en cours de jour, par correspondance ou à distance, est gérée par les instituts de promotion supérieur du travail ainsi que par des institutions d'éducation et de formation spécialisées. Des outils au service de l'adaptation professionnelle et de l'initiation à la vie professionnelle complètent le dispositif de formation.



### Monde

#### Politiques éducatives et rôle de l'Etat: essoufflement ou second souffle ?

L'action de l'Etat, garant d'une éducation intégrée dans un vaste projet de changement, est aujourd'hui battue en brèche, face, d'une part, à son incapacité à vaincre le combat du développement ou à maintenir le rythme de progrès, et, d'autre part, à l'ampleur des déficits accumulés qui rend impossible l'accroissement de l'intervention publique.

Les risques qui pèsent ainsi sur l'accès permanent à l'éducation et sur l'intégration durable au marché du travail sont autant de facteurs de déstabilisation des démocraties. Une perspective qui impose de forger des instruments nouveaux afin de permettre la production et le développement de services éducatifs.

Si l'utilisation des nouvelles technologies semble capable d'apporter à l'enseignement supérieur le ballon d'oxygène indispensable, la solution d'un enseignement livré à la logique marchande soulève de nombreuses objections au plan de l'éthique, voire de la souveraineté de l'Etat. Il importe donc de définir les modes d'articulation entre l'action publique et les acteurs nouveaux (ONG, entreprises, collectivités locales,...) qui font irruption dans le monde de l'éducation.

Face à des situations d'effondrement de l'appareil de l'Etat et de dislocation du système éducatif, il convient, de plus, de mettre en oeuvre une action multilatérale d'aide à la gestion et au pilotage des systèmes d'enseignement. Les priorités les plus souvent évoquées dans les politiques de restructuration sont l'ouverture du système vers les partenaires extérieurs et la décentralisation. Il est nécessaire dans ce cadre d'enrichir les schémas et les savoirs qui conduisent du diagnostic à la prescription.

*In*: Lettre d'Information de l'IHPE, janvier-mars 1996, p. 3 et 4. -

### Congo

#### Vers une réforme

Le gouvernement congolais s'engage, en 1996, dans une réforme du système éducatif en vue d'améliorer la gestion pédagogique et administrative de l'enseignement public. Un des axes en sera la réduction de la présence de l'Etat par une décentralisation de l'administration scolaire.

A cet effet, des conseils d'administration sont mis en place dans l'enseignement technique et général, conseils où siègeront les représentants du gouvernement, des chambres de commerce, des parents et des élèves. Les préfets de régions et les sous-préfets de districts se verraient confier la gestion du corps enseignant. Pour combler le déficit d'instituteurs, Brazzaville a recruté 4.600 volontaires, dont 2.800 ont intégré la fonction publique.

*In*: *Le Monde de l'éducation*, n° 236, avril 1996, p. 50

### Haïti

#### Une réforme sur fond de crise

Haïti travaille dans l'urgence à l'élaboration d'un plan national d'éducation (PNE). Des thèmes traitant de la qualité au financement de l'éducation ont été débattus, des discussions qui ont débouché sur une série de résolutions d'ordre très général et ce, alors que facteurs économiques, sociaux et culturels se liquent pour empêcher le développement de l'éducation.

*Un sur quatre finalisera le cycle primaire...*



En effet, la plupart des parents n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants dans les écoles publiques gratuites, faute de moyens suffisants pour l'achat des uniformes et des fournitures scolaires. L'offre de scolarisation est plus forte en ville alors que la majorité de la population vit à la campagne. Le décalage entre la vie familiale et la vie scolaire est source de problèmes tant au niveau de la discipline que de la qualité des apprentissages.

Le PNE élaborera les normes d'utilisation du créole, la langue véhiculaire qui est introduite peu à peu dans l'enseignement. Le PNE, issu d'un consensus national, devrait fixer un cadre directeur pour les dix années à venir.

*In*: Sources Unesco, n° 77, mars 1996, p.18 et 19. -

### Madagascar

#### Survivre à Madagascar

Dans la brousse du "grand sud" malgache, où le luxe suprême reste l'accès à une eau potable et proche, l'enseignement public semble naufragé. Source d'absentéisme, les instituteurs, parcourent tous les mois des kilomètres de piste pour percevoir leur salaire.

Ces enseignants mal formés, dépourvus de matériels pédagogiques tentent de faire acquérir les compétences de base à des enfants mal nourris, réunis dans des bâtiments délabrés. Officiellement, à Madagascar, quatre enfants sur dix ne vont pas à l'école, autant abandonnent en cours de cycle. Seul un enfant sur dix achève le cycle, en douze ans en moyenne au lieu de cinq. Dans le "grand sud" la situation est encore plus grave puisqu'à peine cinq enfants sur cent sont scolarisés.

Les exemples ? Situation idéale à Béteny où les 70 élèves sont assis sur des bancs (construits par les parents) et où chaque élève ou presque possède un cahier et un crayon. A Ankilimiary,

l'école est fermée depuis 5 ans, faute de professeur. A Maromena, 180 élèves s'entassent à même le sol dans une pièce minuscule en attendant qu'Aide et Action achève la construction d'une école.

In : *Le Monde*, 7 et 8 avril 1996, p. 8. -

## Mali

### L'utopique rendez-vous entre l'école et le milieu

Les projets de ruralisation du système éducatif malien, mis à l'index après la seconde guerre mondiale suite aux aspirations d'équivalence totale avec le système d'éducation français, n'ont été institutionnalisés qu'à partir de l'année scolaire 1980-1981.

Cette généralisation des activités pratiques et agricoles a été abandonnée en 1991, sous la pression des lycéens qui n'y voyaient qu'une charge horaire en plus sans réel apport technique nouveau par rapport aux pratiques villageoises. Les élèves étaient utilisés à la production, une production qui, sans encadrement efficace et suivi, a souvent provoqué la risée des villageois.

La ruralisation, qui avait pour objectif de faire de l'école un terrain d'expérimentation des nouvelles techniques prouvant à la communauté villageoise la rentabilité de certaines pratiques innovantes, détournée de cet objectif a été un échec.

Pourtant la question des rapports entre l'école et les communautés demeure au centre des préoccupations. Ainsi, les familles ont bâti, financé et gèrent des écoles conformes à leurs désirs. Depuis 1994, l'Etat malien, intégrant cette situation, propose de réorganiser le système existant pour y inclure ces écoles communautaires.

Le projet de **Nouvelle école fondamentale** (NEF) propose, autour d'un tronc commun d'acquisitions identiques, une palette de modules pratiques visant à l'insertion de l'école dans le tissu social. Un projet qui requiert la mobilisation

de tous les partenaires, sous peine de répéter l'expérience avortée de ruralisation.

In : *Diagonales*, n° 37, février 1996, p. 47 et 48. -

## Mauritanie

### La rénovation de la formation professionnelle et technique

L'ensemble du système d'enseignement technique et de formation professionnelle n'offrant qu'un potentiel réduit, à faible rendement, tout-à-fait dépendant de la coopération française et incapable d'assurer au pays la satisfaction de tous ses besoins, la Mauritanie a décidé de mettre en oeuvre une approche nouvelle pour revaloriser ce secteur éducatif.

Le Projet de Valorisation de l'enseignement professionnel (Provalep) vise à restructurer le système d'ETFP en améliorant la qualité des formations mises en place et en développant son autonomie. A cet effet, un Centre de ressources et de suivi (CRES), placé au centre du dispositif de pilotage du secteur, a été créé.

Le CRES apporte son appui à tous les établissements et constitue le lien entre le système de formation et les entreprises dans le cadre des activités qui suivent :

- ◆ développement des projets d'établissements,
- ◆ création d'un fonds d'appui aux établissements,
- ◆ mise en oeuvre de pratiques pédagogiques plus performantes,
- ◆ formation des personnels construite sur les principes de polyvalence, conçue en modules et répartie entre formation initiale et formation continue.

Innovation majeure, la nouvelle démarche cherche à pérenniser et à adapter en permanence le dispositif d'ETFP en associant la politique de formation professionnelle à une stratégie de développement économique.

In : *Afrique Education*, n° 21, mai 1996, p. 34. -

## Sénégal

### L'insertion urbaine à Dakar

Les analyses menées à Dakar montrent que les chances d'accès à l'emploi salarié pour les jeunes étaient quasiment au niveau le plus bas à la fin des années 80 autant dans les secteurs public que privé et ce, alors même que le niveau scolaire s'est amélioré. Aujourd'hui, un père salarié peut espérer que son fils, possédant un niveau scolaire supérieur au sien, occupe au mieux une situation équivalente à la sienne trente ans plus tôt.

Le décalage entre les aspirations des jeunes instruits et les potentialités du marché de l'emploi n'est sans doute pas étranger aux grèves et manifestations des étudiants.

Les jeunes sans instruction font eux généralement un apprentissage en entreprise le plus souvent informelle. Une stratégie qui semble être porteuse dans la mesure où seulement 13% des apprentis ne trouvent pas d'emploi avant l'âge de trente ans, la formation en entreprise étant moins sensible à la crise du marché de l'emploi.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille inciter tous les jeunes à suivre une formation en entreprise car les emplois auxquels aspirent les plus instruits ne seront pas disponibles avant la refonte du tissu productif. De plus, en l'absence de filières techniques dans l'enseignement public et étant donné le faible niveau technologique des entreprises artisanales, il semble illusoire de compter actuellement sur une véritable relance de l'emploi par la création de petites entreprises.

En attendant une hypothétique relance de l'économie sénégalaise, les jeunes instruits n'ont d'autre choix que de réduire leurs ambitions sur le marché du travail ... s'il leur est encore ouvert.

In : *ORSTOM Actualités*, n° 48, p. 3 et 4. -



## Bibliographie

### Education de base



*Stratégies pour promouvoir l'éducation des filles : politiques et programmes efficaces.* - New-York, UNICEF, 1994. - 92 p. - ■

► Le déficit de scolarisation des filles doit être comblé, vu l'incidence de cette scolarisation sur le développement social et, plus globalement, sur le développement.

La participation des filles au système d'éducation dépend de deux variables importantes et interdépendantes : la demande et l'offre en matière d'éducation. Les stratégies les plus efficaces dans le domaine, mesurées à l'aide d'indicateurs concernant l'accès, la rétention et la réussite par sexe, sont les suivantes :

1. implanter des écoles plus près des collectivités,
2. promouvoir le recrutement d'enseignantes,
3. réduire les coûts pour les parents,
4. élaborer des programmes d'études appropriés,
5. accroître la participation communautaire,
6. promouvoir les responsabilités locales et la décentralisation,
7. promouvoir des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale,
8. concevoir des systèmes qui s'adaptent aux besoins des étudiantes,
9. soutenir des systèmes multiples d'accès.

Des stratégies qui se doivent d'intégrer les plans d'action visant au développement de l'éducation de base.



*Moi j'enseigne, mais eux qu'apprennent-ils ?* / Michel Saint-Onge. - Lyon, Chronique Sociale ; Québec, Beauchemin, 1993. - 123 p. -

► Pour que seul l'exposé magistral puisse constituer l'enseignement, il faudrait :

- ♦ que la matière enseignée soit assez captivante pour capter l'attention des élèves;
- ♦ que les élèves soient capables d'intégrer un flot continu d'informations pendant plus de 50 minutes;
- ♦ que les élèves apprennent en écoutant;
- ♦ que les élèves soient des auditeurs avertis et habiles à prendre des notes;
- ♦ que les élèves aient les connaissances préalables et le vocabulaire suffisant pour arriver à suivre les exposés;
- ♦ que les élèves soient capables de diriger leur propre compréhension;
- ♦ que les élèves soient assez sûrs d'eux pour le dire lorsqu'ils ne comprennent pas;
- ♦ que les élèves puissent traduire ce qu'ils entendent en action.

L'examen de ces 8 postulats fait apparaître que l'exposé magistral n'est efficace que s'il est combiné à des activités, que s'il guide les opérations qui modifient la structure cognitive des élèves, que s'il reprend pour les raffermir les conceptions des élèves et que s'il est dirigé vers l'action.

En sus des activités d'apprentissage, les enseignants doivent concevoir des activités autonomes d'études et développer leur propres compétences à faire faire des apprentissages qui modifient les capacités intellectuelles de leurs élèves.

### Enseignement technique et formation professionnelle



*La Construction des politiques d'éducation et de formation.* - Paris, PUF, 1995. - ( Pédagogie d'aujourd'hui). - 293 p. - ■

► Les politiques visant la décentralisation doivent prendre en compte deux éléments :

- ♦ il faut qu'il soit possible de concilier une politique nationale visant à réduire les inégalités, à harmoniser les développements des systèmes éducatifs entre les différents territoires et les politiques régionales visant à adapter le système éducatif aux besoins et spécificités locales;
- ♦ il faut qu'il existe au niveau régional des capacités techniques d'administration et de pilotage des systèmes éducatifs.

Le développement local dépend du niveau de formation et des compétences des personnes sur un territoire. Faire évoluer ces facteurs implique, d'une part, la création d'interfaces entre l'offre et la demande de formation, d'autre part, une connaissance du tissu productif qui permette un arbitrage entre les besoins de court terme et les nécessités de long terme.

L'entreprise-formatrice investit en général dans une formation interne et ce, dès l'embauche. Les compétences ainsi acquises sont valorisées dans l'entreprise et préservées au maximum par un système de reconversion interne. Ces formations visent soit l'adaptation aux nouvelles technologies, soit la recherche d'adaptabilité du travailleur.



*Ajustement, éducation, emploi.* - Paris : Economica, 1995. - 255 p. - ■

► Les politiques d'ajustement qui s'efforcent de faire passer les pays d'Afrique subsaharienne de la situation d'économies de rente à celle d'économies de production ont abouti à une remise en cause des compromis institutionnels anciens. L'Etat rentier est débordé par toutes les formes d'organisation, qualifiées improprement d'informelles. De plus, il ne peut plus financer les besoins collectifs, notamment en matière de formation et de santé.

Globalement, le taux de scolarisation a plus augmenté dans les pays ACP, où la dépense d'éducation par tête a baissé, que dans les autres pays. Paradoxe qui s'explique par la maîtrise des coûts et qui conduit à s'interroger sur une éventuelle baisse de qualité de l'enseignement et sur l'évolution des dépenses privées.

La crise de l'emploi, antérieure aux politiques d'ajustement structurel, a amené les Etats à se lancer dans une politique active de l'emploi, notamment par la création d'observatoires, par l'aide à la création d'emplois et aux petites structures.

Les secteurs urbains formel et informel donnent priorité à l'embauche aux travailleurs les mieux formés. Les politiques de formation doivent prendre en compte les mutations des filières d'insertion.